

fluence des fabricants et des marchands de gros. Je désire, moi, subir l'influence du peuple de notre pays, et je demande à cette honorable Chambre que l'emballleur soit requis de mettre sur chaque colis et sur chaque boîte la date de l'emballage. Le peuple exigera cela du gouvernement et du parlement. Je ne puis comprendre que nous soyons au service des marchands de gros ou des emballeurs. L'honorable secrétaire d'Etat dit qu'il ne peut être permis aux fabricants d'emballer des articles inférieurs. En tout cas, je veux savoir, quand j'achète ces conserves, la date de leur emballage.

L'honorable M. LOUGHEED : Puis-je renouveler ma question au leader de la Chambre ? J'ai demandé à mon honorable ami comment il se fait que le bill, quand il fut présenté à la Chambre des Communes, ne contenait pas cet article ? Il ne lui a été ajouté qu'après qu'il eût été soumis à un comité. Ensuite l'amendement fut proposé par l'honorable sénateur de Vancouver, de sorte que la sollicitude de l'honorable préopinant désirant se rendre aux désirs du marchand de gros, n'est jamais entrée dans l'esprit du gouvernement que lorsque le bill eut été discuté dans le comité de la Chambre des Communes.

L'honorable M. SCOTT : Je n'ai pas connu le bill avant qu'il fût disposé dans cette Chambre-ci.

L'honorable M. BOSTOCK : L'honorable sénateur de Calgary a dit, il y a un instant, que cette loi avait été en vigueur et qu'elle n'avait pas été attaquée. La loi a été adoptée l'année dernière, et c'est à la demande des emballeurs de Vancouver que cet article a été inséré, parce qu'ils constatèrent que le système en vertu duquel ils fabriquaient était entravé par la loi de 1907.

L'honorable M. LOUGHEED : La chose n'avait pas été faite avant que le gouvernement eût présenté le bill, et cet article ne falsait pas partie du bill tel qu'il avait été présenté.

L'honorable M. BOSTOCK : Il a été inséré à la demande du député de Vancouver.

L'article est adopté.

L'honorable M. Ellis, au nom du comité, rapporte le bill sans amendement.

DEUXIEME LECTURE DE BILLS.

Bill (RR) intitulé : "Loi pour faire droit à Catherine Ann Cannon."—(L'honorable M. Baird.)

Bill (TT) intitulé : "Loi concernant certains brevets de la "General Chemical Company."—(L'honorable M. Kerr.)

Bill (UU) intitulé : "Loi pour faire droit à Ada Katurah Stewart Paulding."—(L'honorable M. Derbyshire.)

Bill (VV) intitulé : "Loi pour faire droit à Mary Alexander."—(L'honorable M. Derbyshire.)

TROISIEME LECTURE DE BILLS.

Bill (H) intitulé : "Loi concernant la Nipissing Central Railway Company."—(L'honorable M. McKeen.)

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain, à trois heures.

SENAT.

Séance du mardi, 19 mai 1908.

Présidence de l'honorable M. RAOUL DANDURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

COMPAGNIE DU PONT ET DU CHEMIN DE FER DE QUEBEC.

INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY demande :

En outre des \$45,000 payées à M. Hoare par la compagnie du pont et du chemin de fer de Québec dont M. Parent est le président, l'ingénieur en chef de cette compagnie a-t-il reçu d'autres sommes d'argent de la commission du chemin de fer Transcontinental, dont le même M. Parent est aussi le président ?

2. Combien, chaque année, pour les années 1904-1905, 1905-1906, 1906-1907 et 1907-1908 ?

3. Pour quels services ?

L'honorable M. SCOTT : Voici les réponses :

1. Oui.

2. A E. A. Hoare, salaire, 1904-5, \$1,767.74 ; 1905-6, \$2,400 ; 1906-7, \$1,800 ; 1907-8, \$2,400 ; A E. A. Hoare, dépenses, 1904-5, \$23.86 ; 1905-06, \$224.76 ; 1906-7, \$210.98 ; 1907-8, 248.37.

3. La réponse n° 2 s'applique à la question n° 3.